

Date de convocation :

Le 4 mai 2023

NOMBRE :

- de conseillers : 23
- de présents : 19
- de votants : 22

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

30_2023

Secrétaire de Séance :

Mme Fanny RICHARD

OBJET :

- Proposition de créances irrécouvrables

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 11 mai à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (19) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, François BLAT, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Valérie MAHIEU, Xavier LACAILLE, Virginie SOIGNEUX, Sandrine MERCIER, Sabine HENNEBERT, Simon BRASSART, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Marc DUMEIGE, Marie-Claire DELAIRE, Jean-Philippe MICHEL, Annick CORNELIS

Ont donné pouvoir (3) : Romain POLLART donne pouvoir à Francis DUPIRE, Sabine TROUILLET donne pouvoir Françoise DUPUIITS, Michaël DELATTRE à François ERLEM

Excusé (1) : Sandrine MERCIER

La trésorerie a proposé un état de proposition de créances irrécouvrables d'un montant de 278 euros dans le cadre du non-paiement d'une concession de cimetière.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'acter la créance irrécouvrable d'un montant de 278 €. La dépense sera effectuée sur la ligne budgétaire 6541.

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits**

Le Maire

François ERLEM



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.